

Appel à projets 2022

Inclusion numérique pour l'emploi

CAHIER DES CHARGES

OBJET:

Favoriser la recherche d'emploi et l'employabilité par la participation au développement ou à la création de lieux connectés et/ou par le lancement de programmes de formation à la e-recherche d'emplois, en Eure-et-Loir.

PUBLICS CONCERNÉS:

Les personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en particulier les jeunes de 16-26 ans.

TERRITOIRES CONCERNES :

Département d'Eure-et-Loir.

Les projets présentés doivent démarrer en 2022.

CREDITS DISPONIBLES :

160 530 €

AUTORITÉ COMPÉTENTE:

Préfecture d'Eure-et-Loir

FINANCEMENTS:

Crédits SFR

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

01/05/2022

PREAMBULE

En France, le taux d'équipement et le niveau général de compétences en matière numérique progressent. Toutefois 35 % des Français éprouvent au moins une forme de difficulté qui les empêche d'utiliser pleinement les outils numériques et internet, et 3 personnes sur 4 n'utilisent pas internet pour rechercher des offres d'emploi¹. Le retour à l'emploi nécessite aujourd'hui une agilité numérique qui pénalise fortement les demandeurs d'emploi.

I- CONTEXTE

Dans le cadre de la convention nationale de revitalisation signée avec l'État le 19 décembre 2019, l'entreprise SFR s'est engagée à financer des actions visant à favoriser l'inclusion numérique pour l'emploi.

La déclinaison départementale de cette convention de revitalisation vise des publics éloignés des compétences numériques, éloignement qui freine leur recherche d'emploi ou limite leur employabilité.

II- OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Le présent appel à projets vise au développement d'actions d'inclusion numérique pour l'emploi.

Ce soutien viendra accompagner de nouveaux projets ou des projets déjà existants.

Les actions proposées s'adresseront à un public issu des QPV, notamment les jeunes de 16-26 ans, et pourront couvrir un large spectre de situations : acquisition de briques numériques ou création de lieux connectés pour le développement personnel, de projet et d'emploi.

- Lancement de programmes de formation à la e-recherche afin de donner les accès et les codes pour une web recherche d'emploi et permettre d'acquérir les compétences numériques de base nécessaires pour évoluer librement dans sa recherche. Le programme de formation à la e-recherche s'appuiera notamment sur des associations et missions locales facilitant l'apprentissage et l'organisation de la web recherche, Pôle Emploi pourra également y être associé pour le sourcing de candidats.
- Participation au développement de Tiers lieux (Espaces Connectés d'Animation) à destination des jeunes des QPV afin de favoriser une réflexion sur leur avenir professionnel à partir d'espaces numériques vivants, accessibles et conviviaux. L'objectif est d'utiliser la mise à disposition d'espaces internet ludiques et profiter de l'utilisation de ces outils pour les orienter sur une réflexion emploi ou un projet entrepreneurial. Tels que définis par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble. Les tiers-lieux sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives. Chaque lieu a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté. Mais tous permettent les rencontres informelles, les interactions sociales, favorisent la créativité et les projets collectifs.

Pour toutes les personnes accompagnées dans le cadre de ce dispositif, une attention particulière devra être apportée au suivi des parcours. Le suivi des bénéficiaires, sur la durée de l'accompagnement mais également à l'issue de celui-ci est important pour assurer la réussite du projet.

III- TERRITOIRES ET PUBLICS CIBLES

Les projets déposés seront menés au sein du département d'Eure-et-Loir dans des structures dont les bénéficiaires sont notamment des personnes issues des QPV du département d'Eure-et-Loir.

Les projets déposés peuvent être mutualisés entre plusieurs structures.

IV- FINANCEMENT

Les crédits alloués s'élèvent à 160 530€ et pourront être partagés entre chacun des candidats retenus.

1 Enquête CREDOC, Baromètre du numérique 2021

V- CRITERES DE SELECTION

Le porteur de projet doit être une association ou une mission locale pouvant avoir une mission de service public.

La pertinence des projets présentés sera jugée en particulier sur la base des critères suivants :

- La qualité du projet de la structure (projet innovant ou permettant d'augmenter la capacité d'intervention de la structure) et son adéquation à la réalité économique et sociale du territoire concerné : capacité du porteur à mettre en avant l'apport spécifique de son projet aux publics cibles, à mobiliser un partenariat local, à s'intégrer dans le tissu économique et social local.
- L'expertise de la structure dans l'accompagnement des publics sur les enjeux d'inclusion numérique pour l'emploi.
- La qualité des moyens humains mobilisés (composition, qualification et expérience de l'équipe permanente) pour assurer la mise en œuvre et la gestion du projet.
- La qualité des moyens matériels mis à disposition.
- Les processus, méthodologies et outils d'accompagnement proposés.
- La viabilité financière du projet.
- La cohérence du projet avec les projets de territoires existants en matière d'inclusion numérique.

VI- CONTENU DE LA REPONSE

Pour candidater, les structures devront communiquer les documents suivants :

- présentation du projet au moyen du formulaire dédié;
- présentation de la structure ;
- bilan d'activité de l'année N-1 ;
- calendrier prévisionnel de l'action ;
- budget prévisionnel de l'action (dont ventilation par poste de dépense et indication des cofinancements éventuels) ;
- statuts de la structure ;
- comptes administratifs certifiés de l'année N-1.

VII- PROCESSUS DE SELECTION

Les dossiers devront démontrer leur sérieux, tant pour leur projet social d'insertion que pour leur viabilité économique. Les dossiers seront instruits par les membres du comité d'engagement des fonds (Préfecture, pôle Entreprises, Emplois et Compétences de la DDETSPP et SFR ou son représentant, le cabinet ALIXIO) définis dans la convention départementale de revitalisation signée entre l'État et SFR. Des compléments d'information pourront être demandés par les représentants de ce comité (par courrier, courriel ou lors d'un entretien).

Le comité d'engagement des fonds se réunit sous l'autorité du Préfet d'Eure-et-Loir ou de son représentant. Les projets retenus feront l'objet d'une convention de partenariat entre SFR et le(s) porteur(s) de projet.

VIII- DEPOT DES DOSSIERS

Les projets devront être déposés avant le :

🕒 1^{er} mai 2022

Les dossiers de candidatures devront être adressés par voie numérique à l'adresse suivante :

- Préfecture d'Eure-et-Loir, Cellule de la coordination des politiques interministérielles (lisa.lefebvre@eure-et-loir.gouv.fr et pref-ccpi@eure-et-loir.gouv.fr)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Préfecture d'Eure-et-Loir, Cellule de la coordination des politiques interministérielles : lisa.lefebvre@eure-et-loir.gouv.fr